

RAPPORT N° 91/6-30
au Conseil Municipal

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES
POUR LE NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

La Municipalité se propose d'assurer le nettoyage du domaine privé et du domaine public des Zones d'Activités.

Cette opération consiste à assurer mensuellement :

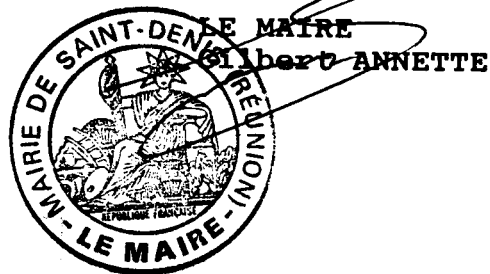
- la tonte des espaces gazonnés ou herbés,
- le débroussaillage des abords des voies publiques ;
- le balayage des structures d'accueil économique et des voies publiques desservant les Zones d'Activités.

Cette prestation est estimée à 700 000 F. Les crédits seront prévus au Budget de 1992.

Je vous demande :

- d'approuver les pièces de la consultation ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-30
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES
POUR LE NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-30 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Environnement, Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve les pièces de la consultation pour le nettoyage des Zones d'Activités (coût estimatif : 700 000 F, crédits à inscrire au Budget de 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991



N°872/ENV/EB/MPH.

NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

I - OBJET

La présente consultation de prestation de service concerne le nettoyage des zones d'activités situées sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.

Huit zones d'activités sont à traiter :

Bretagne, Chaudron, Finette, Foucherolles, Montagne, Montgaillard, Moufia, Patates à Durand.

Les prestations se limitent au domaine privatif communal et au domaine public.

II - ALLOTISSEMENT

Les prestations sont alloties par la Municipalité selon la décomposition géographique suivante :

Lot 1 : Moufia, Foucherolles, Bretagne, Chaudron

Lot 2 : Patates à Durand, ZA Finette, Montagne, Montgaillard

III - DESCRIPTIF - QUANTITATIF

Ceux-ci sont précisés sur les pièces jointes au dossier :

- Bordereau des prix unitaires ;
- quantitatifs.

.../...

Le quantitatif de base - surfaces - par prestation et par lot est défini comme suit :

REF	DESIGNATION	U	LOT 2	LOT 1
1	Surface des ateliers relais situés en zones d'activités	m ²	10 100	1 000
2	Surface des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités	m ²	2 700	250
3	Surface des voies publiques desservant les zones d'activités	m ²	7 200	11 300
4	Surface des abords des voies publiques desservant les zones d'activités	m ²	7 200	11 300

La quantité (QTE) annuelle est déterminée par la formule suivante:

QTE annuelle = QTE de base x Nombre de passages par mois x 12 mois

IV - FREQUENCES :

L'exécution des prestations porte sur deux passages en moyenne par mois pour les prestations 1 et 3 - et sur un passage en moyenne par mois pour les prestations 2 et 4.

Celles-ci sont précisées aux détails estimatifs par application de la formule du III et pourront être augmentées à la demande du maître d'ouvrage.

V - OFFRE DE PRIX

Les prix unitaires proposés par l'entreprise sont fermes et non révisables et concernent un seul passage.

Les lots sont distincts et peuvent être attribués séparément.

La durée totale des prestations est de UN (1) AN.

VI - PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

Les pièces suivantes sont à fournir obligatoirement sous enveloppe scellée:

- Bordereau des prix unitaires ;
- Détails estimatifs.

NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

REF	DESIGNATION	U	P.U.H.T
1	<p><u>Balayage des ateliers relais situés en zones d'activités</u></p> <p>Ce prix rémunère le balayage des espaces communs intérieurs des ateliers et usines relais</p> <p><u>Les prestations comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- le balayage des espaces des espaces gazonnés, herbés, ainsi que les espaces bitumés et parkings ;- le ramassage des déchets issus du balayage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert.	m ²	
2	<p><u>Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activité</u></p> <p>Ce prix rémunère la tonte des espaces communs intérieurs herbés engazonnés</p>	m ²	

REF	DESIGNATION	U	P.U.H.T
3	<p><u>Les prestations comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- la tonte à la débroussailleuse des espaces gazonnés ou herbés- le ramassage des déchets issus de la tonte, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert. <p><u>Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités</u></p> <p>Ce prix rémunère le balayage d'une bande moyenne de 1,00 m située de chaque côté de la voie et en limite de parcelles</p> <p><u>Les prestations comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- le balayage de cette bande de terrain englobant le fil d'eau du caniveau et le trottoir ;- le ramassage des déchets issus du balayage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert.	m ²	
4	<p><u>Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités</u></p> <p>Ce prix rémunère le débroussaillage d'une bande moyenne de 1,00 m située aux abords des parcelles de chaque côté des voies et en limite de celles-ci.</p> <p><u>Les prestations comprennent :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- le débroussaillage de ces bandes de terrain englobant le trottoir;- le ramassage de déchets issus de ce débroussaillage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert.	m ²	

NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

D E T A I L E S T I M A T I F

LOT 1

REF	DESIGNATION	U	QTE annuelle	P.U.	P.T.H.T.
1	Balayage des ateliers relais situés en zones d'activités - 2 passages par mois	m ²	24 000		
2	Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités - 1 passage par mois	m ²	3 000		
3	Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités 2 passages par mois	m ²	271 200		
4	Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités - 1 passage par mois	m ²	135 600		
=====					
TOTAL H.T.....					
T.V.A.					
TOTAL T.T.C.....					

NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

D E T A I L E S T I M A T I F

LOT 2

REF	DESIGNATION	U	QTE annuelle	F.U.	F.T.H.T.
1	Balayage des ateliers relais situés en zones d'activités 2 passages par mois	m ²	242 400		
2	Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités 1 passage par mois	m ²	32 400		
3	Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités 2 passages par mois	m ²	172 800		
4	Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités 1 passage par mois	m ²	86 400		

TOTAL H.T.....

T.V.A.

TOTAL T.T.C.....

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

BRETAGNE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. abords	Z.A. Bretagne	public	balayage debrous- sailage	100 m ²
				100 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

CHAUDRON

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. les abords	Z.E. Chaudron	public	balayage debrous- sailage	6 000 m ² 6 000 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

ZAC FINETTE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais (3è tranche)	Z.A. chemin Finette	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	1 295 m ² 25 m ²
Atelier relais (2è tranche)	"	privatif	balayage (EV + voirie) tonte (E.V.)	1 625 m ² 480 m ²
Atelier relais	"	privatif	balayage (EV + voirie) tonte (E.V.)	892 m ² 265 m ²
Voies des zones d'activités les abords	Finette	public	balayage	2 600 m ²
			débrous- sailage	2 600 m ²
Usine relais	Finette	privatif parking	balayage	1 200 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

FOUCHEROLLES

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Usines relais	Z.A. Foucherolles	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	1 000 m ² 250 m ²
Voies de la Z.A.	"	public	balayage debrous- sailage	3 000 m ² 3 000 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

MONTAGNE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Moulin Caser chemin Tamarins	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	400 m ² 150 m ²
Voies de la Z.A. abords	ch Tamarins	public	balayage debrous- saillage	500 m ² 500 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

Z.A. MONTGAILLARD

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Z.A. Montgaillard	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	455 m ² 180 m ²
Voies de la Z.A.	"	public	balayage debrous- sailage	1 000 m ² 1 000 m ²

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

MOUFIA

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. MOUFIA	Z.A. MOUFIA	public	balayage debrous- sillage	2 200 m ² 2 200 m ²

N° 702/ENV/EB/MPH.

NETTOIEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

PATATES A DURAND

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Z.A. Patates à Durand	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	4 230 m ² 1 560 m ²
voies de la zone d'activité	"	public	balayage débrous- saillage	3 000 m ² 3 000 m ²

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 14 décembre 1991
et annexé à la Délibération n° 91/6-30

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

